

DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL

1^{ère} demande Année scolaire 2018-2019

TEXTES DE REFERENCE :

*Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ;
Articles D911-4 et s. du code de l'éducation ;
Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié ;
Décret n° 2002-1072 du 07/08/02 relatif au temps partiel annualisé ;
Décret n° 2008-775 du 30/07/08 ;
Décret n° 2013-77 du 24/01/2013 et circulaire n° 2014-116 du 03/09/2014.*

Je soussigné(e) Nom-prénom :

Affectation en 2017- 2018 (école-commune).....

Circonscription :

Fonction : directeur adjoint(e) remplaçant enseignement spécialisé autre

Adresse personnelle :

Tel./.....

Sollicite une première demande d'exercice à temps partiel pour l'année scolaire 2018-2019 :

TEMPS PARTIEL DE DROIT : (joindre les pièces justificatives)

<input type="checkbox"/> pour élever un enfant de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> au titre du handicap <input type="checkbox"/> pour donner des soins à un enfant à charge <input type="checkbox"/> pour donner des soins au conjoint	<input type="checkbox"/> pour donner des soins à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave
--	---

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION : **convenances personnelles** **reprise, création d'entreprise**

COTISATION OPTIONNELLE :

Ce choix ne peut être remis en cause en cours d'année scolaire et l'option choisie vaut pour toute la durée de l'année scolaire. Pour le calcul de la pension de retraite, la période de travail à temps partiel de droit à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant est décomptée comme une période à temps plein.

Pour les autres types de temps partiel de droit et pour le temps partiel sur autorisation, la sur-cotisation peut être sollicitée :

<input type="checkbox"/> je demande à sur-cotiser sur la base du traitement soumis à une retenue pour pension correspondant à un agent de même grade, échelon et indice travaillant à temps plein.	<input type="checkbox"/> je ne demande pas à sur-cotiser
---	---

DEMANDE D'ASSOCIATION DANS LE CADRE D'UN EXERCICE A TEMPS PARTIEL A 50% :

Je souhaite exercer à 50% en association avec M. Mme :

Reconduction : ou nouvelle association :

Dans mon école ou dans l'école de :

Si je n'exerce pas dans mon école où je suis titulaire, je libère provisoirement mon poste pour 2018-2019.

TEMPS PARTIEL DE DROIT - QUOTITE SOLLICITEE :

Les modalités d'organisation de service sont précisées dans la circulaire

Répartition annuelle :

Le temps partiel peut être accompli dans un cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service.

- 80 % = 2 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)
- 70 % = 3 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)
- 60 % = 4 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)
- 50 % = 5 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)

Répartition mensuelle :

- 50 % (articulé autour de 4 semaines)

Répartition hebdomadaire :

- Deux demi-journées libérées par semaine (environ 75%-79% en fonction de l'emploi du temps de l'école)
- Trois demi-journées libérées par semaine (environ 60%-70% en fonction de l'emploi du temps de l'école)
- Quatre demi-journées libérées par semaine (environ 50%-55% en fonction de l'emploi du temps de l'école)

Répartition dans un cadre annualisé :

Quotité souhaitée (50 ou 80 %)	Proposition de répartition annualisée (dates de début et de fin du temps complet)

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION – QUOTITE SOLLICITEE :

Les modalités d'organisation de service sont précisées dans la circulaire

Répartition annuelle :

- 80 % = 2 demi-journées non travaillées + X jours à répartir sur l'année (le nombre de jours est fonction de l'emploi du temps de l'école)

Répartition mensuelle :

- 50 % (articulé autour de 4 semaines)

Répartition hebdomadaire :

- Deux demi-journées libérées par semaine (environ 75%-79% en fonction de l'emploi du temps de l'école)

Répartition dans un cadre annualisé :

Quotité souhaitée (50 ou 80 %)	Proposition de répartition annualisée (dates de début et de fin du temps complet)

Indiquez la ou les demi-journée(s) libérée(s) :

A..... le Signature de l'intéressé(e) :

Je joins une enveloppe timbrée à mon adresse personnelle.

Pour une demande d'exercice à temps partiel sur autorisation, avis de madame l'inspectrice ou de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale :

Date et signature :